



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023



ETAT CIVIL

Décès de Monsieur Hervé GILLY, sincères
condoléances à la famille

INFORMATIONS

- ◆ La prochaine collecte des
encombrants sera le 15 mars
Appeler le 04 92 35 32 79
L'inscription doit être effectuée
directement par le demandeur

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

Présents : Patrick GAETHOFS, Marc JOUVES, Olivier SERRA, Claude PAYAN, Jacky ALLIAUD, Antonin NICOLAS, Lionel NICOLAS, Béatrice BASSISTY, Gilles AUDEMAR
Excusé : Christophe NICOLAS

REFECTION DU MUR : PLACE DU MONUMENT AUX MORTS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la venue de différents experts, l'assurance ne devrait pas prendre en charge la totalité des travaux de réfection du mur de la place monument aux morts. Seule la partie « côté Alliaud » serait indemnisée mais pas celle « côté Bœuf ».

Le Conseil municipal a chargé le Maire, de contacter l'assurance afin de comprendre pourquoi seulement une partie des travaux serait indemnisée, mais pas l'autre et leur rappeler qu'il s'agit du premier dommage déclaré depuis que la Mairie est assurée chez cette compagnie.

Plusieurs devis seront demandés pour la réalisation des travaux, ils seront présentés lors du prochain conseil municipal.

RENCONTRE AVEC LA CONFEDERATION PAYSANNE (MADAME EMMANUELLE VORS) : CONVENTION MARINE HERBOMEZ

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par madame Emmanuelle Vors de la confédération paysanne, concernant les différents entre Madame Herbomez et la Commune.

Rappel des faits, lors du dernier conseil municipal il a été décidé :

- de rompre l'échange de la parcelle B516 avec Mme Herbomez Marine et de ne pas lui louer cette parcelle par la suite.
- de modifier la convention de Pâturage passée entre Mme Herbomez Marine, l'ONF et la Commune en lui retirant toutes les parcelles rive droite du torrent de Val-Haut.

Le Maire a proposé à Madame Vors de venir en séance du conseil municipal afin d'exposer les requêtes de Madame Herbomez.

Madame Vors explique qu'elle est venue en tant que membre de la Confédération Paysanne car elle a été contactée par Madame Herbomez, suite à un « conflit » entre elle et la Commune. Elle explique que Madame Herbomez a eu peur de ne plus avoir accès à l'eau du torrent pour ses chevaux et que le droit de passage sur ses parcelles lui a fait peur pour son activité qui est dans un coin calme.

Madame Vors explique que Madame Herbomez reconnaît être allée trop loin dans son comportement et ses propos et qu'elle est prête à s'excuser. Elle s'engage à ce que Madame Herbomez ne cause plus de tort à la commune.

Madame Vors propose d'avoir un rôle de médiateur entre Madame Herbomez et la commune.

Le Maire explique le point de vue de la Commune. Le Conseil Municipal a décidé de faire diviser la parcelle B472 afin qu'une partie revienne à Madame Herbomez, une partie à la famille Nicolas et une partie reste propriété de la commune. Pour les besoins du dossier et **en accord** avec Madame Herbomez la convention de pâturage a été rompue.

Il a été convenu avec les trois parties, le découpage de cette parcelle et les conditions d'échange, soit un droit de passage sur certaines parcelles, de Madame Herbomez et de la famille Nicolas ainsi que la prise en charge par les acquéreurs (Madame Herbomez et la famille Nicolas) des frais de Notaire et de Géomètre. Chacune des parties était en accord avec les conditions de cet échange, la limite de découpage a même été décalée en accord avec chaque partie pour arranger Madame Herbomez.

Madame Herbomez est revenue sur cet accord et a informé la Commune qu'elle ne souhaitait plus acquérir cette parcelle contre un droit de passage sur ses parcelles.

Elle a ensuite proposé à la commune d'acheter la parcelle mais sans contrepartie.

Après discussion le conseil Municipal :

- accepte la médiation avec la confédération paysanne demandée par Madame Herbomez.
- décide de ne pas revenir sur les délibérations concernant l'échange ainsi que la location de la parcelle B516 et la modification de la convention de pâturage passée entre Mme Herbomez Marine, l'ONF et la commune, prises lors du conseil municipal du 30 novembre 2022.
- décide de louer le lot N°1 val haute à Madame Herbomez (ces parcelles ne lui ayant pas été retirées) en veillant à retirer les parcelles section B numéros 515, 516 et 517 (ancienne parcelle B472) de la convention de pâturage. Ce point fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ACCUEIL SABUCO JEAN BAPTISTE : PRESENTATION DE SON PROJET SUR LA COMMUNE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Monsieur Sabuco Jean-Baptiste pour la location de parcelles situées aux Chenevières.

Le Maire a proposé à Monsieur Sabuco de venir en séance du conseil municipal afin de présenter son activité.

Monsieur Sabuco explique qu'avec sa compagne Barbara Linas, ils souhaiteraient, reprendre la ferme familiale, en élevant des chevaux et des brebis. Actuellement Monsieur Sabuco a environ 60 brebis, son objectif serait d'en avoir 200 qui seraient le plus possible en extérieur. Pour se faire il a besoin de surfaces supplémentaires afin de faire pâturer ses bêtes. Actuellement il a un accord verbal avec trois propriétaires ayant des parcelles au-dessus des Chenevières. Il demande à la commune de louer les parcelles section B n° 205, 209, 210, 349, 350 et 351 afin de faire un îlots avec les parcelles privées. Il explique que son projet est sur le long terme c'est pour cela qu'il souhaite débroussailler ces parcelles afin d'avoir plus d'herbe et d'entretenir ce pâturage.

Après discussion le Conseil Municipal accepte de louer les parcelles à Monsieur Sabuco. Cependant le lot des Chenevières existe déjà et avait fait l'objet d'une délibération il y a quelques années, pour fixer le prix de location. Il faut donc rechercher cette délibération avant de louer ce lot. Ce point fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

VENTE DU MATERIEL DU GARAGE COMMUNAL

Le Maire rappelle que lors d'une précédente séance le Conseil Municipal s'était laissé le temps de réfléchir sur l'avenir du matériel du garage communal suite à l'estimation présentée. Pour rappel la proposition de vendre une partie du matériel communal motorisé a pour but de le désencombrer pour la réalisation d'un espace de vie social dans ce bâtiment, autrement dit un bar restaurant. Une majorité des conseillers pense également que le tracteur se détériore rapidement du fait qu'il n'est plus utilisé et qu'il est donc pertinent de le vendre tant qu'il a une certaine valeur. Il présente la deuxième estimation reçue en Mairie.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal sont favorables à la création d'un espace de vie sociale sur la commune. Le projet pensé pour le garage communal est de construire un appartement au-dessus de celui-ci afin de proposer un espace commercial et une habitation au futur gérant. Ce qui demande les services d'un architecte et de nombreux travaux. Certains membres du conseil pensent qu'il serait plus judicieux de réaliser ce bar-restaurant dans la salle des fêtes actuelle, ce qui engendrerait moins de travaux, mais la commune n'aurait plus de salle des fêtes disponible pour les événements des associations et des administrés.

Le débat s'étant orienté, davantage sur l'emplacement de ce futur espace de vie social que sur la vente du matériel et chacun ayant exposé ses arguments. Le Maire a donc demandé aux membres du Conseil Municipal leurs positions par rapport à cette vente, il en est ressorti que 6 sont favorables à la vente de ce matériel et 3 sont contre. Monsieur Payan a rédigé une réflexion, qui est annexée à ce compte rendu sur sa

demande, en collaboration avec Monsieur Alliaud et Monsieur Nicolas Lionel, expliquant leurs positions sur le sujet.

Le Maire est chargé de se renseigner auprès du service comptable des Finances Publiques afin d'avoir plus d'informations sur les modalités de vente de ce matériel. Ce point fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

LOGEMENT DES SAUVANS

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement des Sauvans est loué depuis le 1^{er} février à une famille.

LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de l'ancienne poste est proposé à la location.

TRAVAUX ROUTE DU FOREST – LES SAUVANS

Le Maire informe le conseil Municipal qu'un rendez-vous est prévu prochainement avec les services du département IT04 concernant les travaux de la route le Forest- les Sauvans. Il rappelle au Conseil Municipal qu'au vue du montant des travaux, il est nécessaire de réaliser une procédure de marché public. La commune n'ayant pas les connaissances et les compétences nécessaires, elle a fait appel aux services du département IT04 afin qu'ils apportent leurs connaissances et un appui technique.

BUSE LES SAUVANS

Une buse est bouchée au Sauvans il est prévu de la déboucher prochainement.

Vente du matériel du garage communal. ①

Permettez-nous, Monsieur le Maire, d'expliquer la position que nous défendons depuis que vous mettez cette question à l'ordre du jour et d'apporter ainsi notre contribution à ce débat qui se situe dans le cadre d'une politique de développement de notre commune. Vous voudrez bien annexer cette contribution à la délibération et au compte rendu du CM.

• Un petit rappel tout d'abord.

Nous avons entendu le 1^{er} adjoint soutenir que la réparation de tracteur engendrait des frais et qu'il fallait s'en débarrasser si tant est qu'on puisse trouver un acheteur.

Nous avons également entendu le 2^{ème} adjoint affirmer que ce tracteur pouvait être vendu quasiment "au prix du neuf" à la date d'achat ce qui constituait une aubaine pour la commune.

Vous nous avez lu, lors du dernier CM, l'estimation par une entreprise de l'ensemble du matériel pour un montant total de 25650 € (tracteur compris!).

• Pour mémoire.

L'ensemble du matériel du garage communal (tracteur avec tous ses accessoires - remorque, godet, lame de déneigement, épaveuse, sableuse... - , débroussailleuse à roues, débroussailleuse echo, tronçonneuses, taille haie...) a été acquis avec des subventions du Conseil départemental via le FADAC, du Conseil Régional via le FRAT, de l'Etat via la DGE et la DETR à hauteur de 60, 70 ou 80%.

• Une vision des conséquences de la vente de ce matériel

→ Vendre ce matériel c'est donc entre 60 et 80% vendre l'argent des impôts collectés par l'Etat, le CR ou le CD.

Il serait donc normal de reverser à chacun ⁽²⁾
la part qui lui revient si d'aventure, ils
ne la réclament pas lorsque ce matériel sortira
des amortissements sans qu'il soit mis à la casse.
Si ce matériel était vendu pour en acheter du neuf,
du plus performant le C.M. ne "détournerait" pas
des fonds mis à sa disposition antérieurement. Ce
n'est pas le cas puisque une partie du conseil
fait le choix d'abandonner les activités
d'entretien, de voirie, de réseaux entr'autres (objet des demandes de financements).

→ Vendre ce matériel c'est aussi renoncer
à se dépanner au cas où une entreprise viendrait
à ne plus faire d'offre de service pour l'entretien
des réseaux et des espaces publics notamment et
chacun sait les difficultés rencontrées pour trouver
des entreprises qui interviennent à un tarif acces-
sible pour le budget de la commune compte tenu de
l'isolement de celle-ci.

→ Vendre ce matériel c'est également
condamner les C.M. à venir de la possibilité d'être
autonomes vis à vis du privé comme par exemple
d'embaucher un ouvrier communal.

Nous avons ce matériel : il est
vétuste mais il peut dépanner, servir selon la
volonté des élus. Le vendre c'est en retirer une
somme modique par rapport à l'achat du neuf.
Nous ne pouvons pas savoir ce que l'avenir nous
réserve : les événements actuels sont hélas là pour
nous le rappeler. Gérer c'est prévoir.

La commune a-t-elle besoin d'argent ?
Pas à notre connaissance. Son fond de roulement
lui permet d'envisager la réalisation de
projets d'investissement. Et plus, depuis 2020,
elle n'a aucun emprunt à rembourser et

le montant de l'estimation de ce matériel ne ⁽³⁾ représente qu'environ 6,5% du fond de roulement laissé par le précédent Conseil Municipal.

Un des arguments que vous avancez, Monsieur le Maire, pour vendre ce matériel réside dans la nécessité de débarrasser le garage communal de l'Auche pour transformer celui-ci en un bar restaurant avec surélévation pour aménager un logement pour les futurs gérants.

• D'une part ce matériel peut tout simplement être rangé dans le garage communal du "tunnel".

• D'autre part nous pensons que cette transformation et ce nouvel aménagement engendreront un coût élevé et que la location aux gérants pour seulement amortir ces investissements ne constituera pas un atout de réussite et de pérennité de cette activité économique nouvelle, nécessaire autant qu'indispensable pour le développement de notre village.

• Ensuite nous rappelons qu'il existe un bâtiment en très bon état et prêt à accueillir une telle activité à condition de l'équiper d'une cuisine professionnelle, bâtiment hérité de PAF pour l'euro symbolique qui ne sert que quelques jours par an à la commune et aux associations. Il est suffisamment vaste pour accueillir certains jours, en accord avec les gérants, les activités communales et associatives. Bien sûr ces activités pourraient générer des revenus complémentaires pour les gérants.

À l'heure des économies d'énergie engendrées par les situations de crises à l'international, ne serait-il pas plus judicieux de rechercher les solutions les moins pénalisantes pour que cette activité économique ait toutes les chances de s'inscrire dans la durée ?

④
• Enfin, concernant le logement des gérants, il existe suffisamment de logements à la location vides d'occupants dont deux de type T4 à une cinquantaine de mètres appartenant à H2P pour éviter un aménagement supplémentaire à environ 3000 E le m² comme vous l'évoquiez lors d'un précédent CM, coût qui vous a invité à renoncer à la construction des logements à St Pierre et à vous tourner vers la vente des terrains à des privés, solution que nous avons toujours privilégiée.

Soyons donc réalistes. Ne perdons pas de vue qu'un loyer trop élevé pénaliserait si ce n'est plomberait une activité qui est à démarrer dans un site qui, certes, la mérite mais qui demeure isolé.

Donnons donc toutes les chances de réussite à la mise en place de cette activité et à son développement et si ça marche, ce que nous souhaitons, peut-être alors les gérants éprouveront-ils le désir d'investir pour réaliser leur propre affaire ?

Alliaud Jacky - Nicolas Lionel - Payan Claude